Ce document doit encore faire l'objet d'une décision du Conseil communal le 3 décembre 2026

RAPPORT N° 34/2026
AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit d'études complémentaire de CHF 265'000.— pour l'aménagement d'un espace d'accueil préscolaire (EAP) de 88 places, d'une cuisine de production et la rénovation énergétique du bâtiment rue des Moulins 11

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances chargée d'étudier le **préavis N° 34/2026** intitulé **« Demande d'un crédit d'études complémentaire de CHF 265'000.— pour l'aménagement d'un espace d'accueil préscolaire (EAP) de 88 places, d'une cuisine de production et la rénovation énergétique du bâtiment rue des Moulins 11 »,** déposé à la séance du Conseil communal du 12 novembre 2026 s'est réunie le **mercredi 4 novembre 2026 à 17h15, en salle 6 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapportrice :

VL	Mme	Anne Francine Simonin

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	Mme	Sarah Tobler	X		
PLR	M	Philippe Herminjard	X		
PLR	M	Victor Marinelli	X		
da.	Mme	Sabrina Berrocal		X	
da.	M	Pierre Chiffelle	X		
da.	M	Alain Gonthier	X		
PS	Mme	Nathalie Grossenbacher	X		
PS	Mme	Marion Houriet		X	
PS	M	Pierre Butty	X		
VER	M	Jean-Marie Racine	X		
EAV	M	Alexandre Ghorayeb	X		
LCVL	M	Mattia Vidoz		X	

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
da.	Mme	Céline Hoyois	X		
PS	M	Florian Gagliardi	X		

La Municipalité était représentée par :
- Madame Laurie Willommet, Syndique
- Monsieur Pascal Molliat, Municipal

Le service était représenté par :
- Madame Elena Bragagnini, cheffe de service FIN
- Monsieur Claude Lehrian, chef de service BAT

1. INTRODUCTION

Monsieur Pascal Molliat, Municipal, commence par un bref rappel historique sur l'acquisition de l'immeuble des anciennes laiteries. Il précise qu'il ne s'agit pas de changer la substance du préavis P05/2024 mais bien de l'adapter. Un volume plus important au sous-sol a pu être affecté au projet, ce qui donne l'opportunité d'une cuisine de production plus importante.

Madame Laurie Willommet, Syndique précise que le service famille n'est pas présent car seul les aspects du projet liés au service bâtiment sont impactés.

Monsieur Claude Lehrian présente en détail les changements importants (cf. présentation en annexe).

Monsieur Dubois présente la suite des comparaisons chiffrées : les coûts sont augmentés concernant les espaces extérieurs et l'entièreté du sous-sol a été revalorisé.

Un dernier point est mis en avant, il concerne le patrimoine et l'énergie. Sur ce bâtiment, Heimatstil, une enveloppe énergétique doit tenir compte du crépi ancien. La réfection de ce poste génère un coût plus important que prévu afin de conserver l'aspect patrimonial et le style architectural d'époque. D'autre part, afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique et en accord avec le service des monuments historiques du canton, il a été décider de remettre des volets, qui étaient sur la bâtisse, à sa construction.

2. DISCUSSION

Un commissaire demande des précisions sur l'importance de cette cuisine de production, notamment en lien avec les repas nécessaire pour toutes les structures d'accueil veveysannes.

Madame la Syndique souligne d'emblée que l'internalisation des cuisines est une volonté, cela permet d'assurer notamment une meilleure qualité et un contrôle sur la provenance des produits. Il pourra se faire plus de 250 repas/jour dans la future cuisine de Moulins 11. Elle précise que plusieurs UAP et EAP en bénéficieront. Il est également envisageable que l'achat de repas à des structures externes puisse être réduit.

Un commissaire s'interroge sur la note patrimoniale du bâtiment.

Celui-ci est en note 4. Le service cantonal a indiqué que cette note pourrait à terme être modifiée (meilleure protection) mais pour l'heure elle demeure de 4. Une étude historique a été menée par la ville (env. 8'000.-) dans l'idée de revenir à l'aspect originel du bâtiment. Cela n'a toutefois pas d'impact majeur sur le coût des travaux.

Page 7 : Appel d'offre

Un commissaire se demande si le 80% pour la consolidation des coûts finaux est usuel.

Le chef de service répond que bien souvent à 70%, on estime que c'est en ordre.

Annexe 1 : Extérieur

Un commissaire demande des précisions sur la jouissance des extérieurs par les propriétaires des étages supérieurs.

Monsieur le Municipal répond que les autres propriétaires paient un tantième de droit de superficie mais ne jouiront pas des extérieurs.
Après encore quelques questions sur le projet de base (P05/2026), la discussion est close. La présidente rappelle ici que le préavis de 2024 est consultable sur le site de la Ville de Vevey.

3. VOTE

La commission des finances passe au vote des conclusions du préavis N°34/2026, comme suit :

Pour : 10
Contre : 0
Absentions : 2

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 34/2026, du 26 octobre 2026, concernant la « Demande d'un crédit d'études complémentaire de CHF 265'000.— pour l'aménagement d'un espace d'accueil préscolaire (EAP) de 88 places, d'une cuisine de production et la rénovation énergétique du bâtiment rue des Moulins 11 » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour.

d é c i d e

1. d'accorder un crédit d'études complémentaire de CHF 265'000.— pour l'aménagement d'un espace d'accueil préscolaire (EAP) de 88 places, d'une cuisine de production et la rénovation énergétique du bâtiment rue des Moulins 11 » ;

2. de financer cette dépense, imputée sur le compte de bilan dédié « Investissements du patrimoine administratif », par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2026-2031 ;

3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Pour la commission des finances
La Présidente-rapportrice

Anne Francine Simonin

Séance terminée à 18h15

Rapport validé le 18 novembre 2026.